

GARANTIE POUR MURS CREUX ROCKFIT 25 — PRESCRIPTIONS DE MISE EN ŒUVRE

Conditions annexes

- Le projet est situé sur le territoire belge.
- Il concerne des murs creux composés d'un parement intérieur pierreux ou à ossature bois et d'un parement extérieur maçonné.
- La demande de garantie doit être introduite sous forme numérique via l'application ROCKWOOL Guide de construction, au minimum 2 semaines avant le début des travaux d'isolation des murs creux.
- La surface des murs creux à isoler couvre au moins 1 000 m².

Entreposage et protection

- L'entreposage de l'isolant sur le chantier doit être libre du sol. Les volumes unitaires ne peuvent être empilés. Les isolants déjà déballés doivent être stockés sous bâche de couverture ou sous abri.
- Au terme de chaque journée de travail ainsi qu'en cas de pluie, les parties de murs creux toujours ouvertes doivent être recouvertes.

Largeur de la coulisse

- Les produits Rockfit Mono, Rockfit Duo et Rockfit Premium sont mis en œuvre soit dans une coulisse partiellement remplie avec une lame d'air d'au moins 20 mm sans ponts de contact dus aux bavures de mortier, soit dans une coulisse intégralement remplie.
- Le produit Rockfit Duo est posé face rigide vers l'extérieur.
- Les produits Rockfit Mono silver et Rockfit Premium silver sont mis en œuvre soit dans une coulisse partiellement remplie avec coulisse résiduelle d'au moins 20 mm sans ponts de contact dus aux bavures de mortier.

Paroi intérieure du mur creux

- La paroi intérieure doit être suffisamment lisse. Les résidus de colle, bavures de mortier et autres irrégularités grossières doivent être éliminés avant de poser l'isolation, et des mesures doivent être prises pour prévenir toute coulée de mortier.
- Si la paroi intérieure collée ou maçonnée n'est pas destinée à être plafonnée sur la face intérieure, une couche étanche à l'air doit être posée côté coulisse avant d'appliquer l'isolation.

Isolation pour murs creux Rockfit de ROCKWOOL

- L'isolation doit être livrée dans son emballage d'origine ; les colis doivent porter le marquage CE.
- Les panneaux endommagés ne seront pas mis en œuvre sauf si la partie non endommagée peut servir d'empêchement.
- La première rangée de panneaux d'isolation doit être positionnée très précisément en ligne droite, à environ 50 mm de la fondation.
- Les joints verticaux entre les panneaux d'isolation contigus sont décalés d'au moins 100 mm d'une rangée à l'autre.

- Si l'isolation est posée en deux couches superposées, les joints de la seconde couche seront décalés d'au moins 100 mm, tant à l'horizontale qu'à la verticale, par rapport à ceux de la première couche.
- Au niveau des angles, chaque rangée commence par une demi-longueur de panneau au moins.
- Les panneaux sont parfaitement jointifs entre eux, à hauteur des ébrasements de baies et dans les angles. Si la présence d'irrégularités dans la maçonnerie induit la présence de joints verticaux ouverts à hauteur des angles extérieurs, ils seront fermés par serrage au moyen d'un RockTect Corner Strip tous les 300 mm environ.

Ancrages pour murs creux

- En fonction du type de paroi intérieure/extérieure, des ancrages universels, des ancrages à forer ou des ancrages à poinçonner peuvent être utilisés. L'acier doit être de qualité inoxydable A4 (AISI 316) ou au minimum de qualité A2 (AISI 304) si le fabricant ou le spécialiste a donné son accord et si le chantier se trouve à 10 kilomètres ou plus du littoral.
- Le nombre d'ancrages pour coulisse est déterminé sous la responsabilité finale du constructeur, suivant l'Eurocode 6 : calcul des ouvrages en maçonnerie (et son annexe nationale) en tenant compte de la hauteur de la façade, de l'exposition aux vents, de la situation (bâti ou non bâti), de la largeur de la coulisse et de la classe de sécurité du bâtiment. Leur nombre s'élève dans tous les cas à 5 pièces minimum par m², 3 pièces minimum par panneau isolant et 2 pièces minimum par empiècement de dimensions inférieures à un demi-panneau isolant. Les ancrages sont répartis de façon aussi uniforme que possible sur le panneau isolant.
- En cas de remplissage partiel de la coulisse, l'isolation est maintenue contre le parement intérieur par une légère pression exercée au moyen de rondelles de serrage de minimum 60 mm de diamètre, sur tous les ancrages. En cas de remplissage intégral de la coulisse, des rondelles de serrage sont employées si l'isolation est insuffisamment comprimée entre les parois du côté intérieur et extérieur.
- L'évacuation de l'eau doit être assurée par un larmier, soit sur les ancrages à hauteur de la coulisse, soit sur les rondelles de serrage.

Parement extérieur du mur creux

- Au-dessus du niveau du sol, des portes et fenêtres, des encorbellements, etc., il sera prévu une membrane hydrofuge appliquée en déclivité de la paroi intérieure vers le parement extérieur, combinée avec au moins 1 joint de drainage par mètre courant ménagé dans le parement extérieur. L'isolation doit parfaitement adhérer à la membrane, tant en dessous qu'au-dessus ; elle sera découpée en biais aux endroits où la membrane est disposée en déclivité.
- Lors de l'élévation du parement extérieur, des mesures doivent être prises pour éviter toute chute et coulée de mortier.
- Dans le cas d'une coulisse intégralement remplie, le parement extérieur doit être suffisamment perméable à la vapeur d'eau. Dans une telle hypothèse, il n'est pas possible d'y appliquer des couches de peinture étanches à la vapeur ou des briques en céramique glacée, par exemple.

Prescriptions de pose complémentaires

Hormis les prescriptions de mise en œuvre ROCKWOOL ci-dessus, la réalisation de l'isolation doit également satisfaire au certificat d'application ATG 1766 pour les panneaux isolants pour murs creux Rockfit (version en vigueur au moment de la demande de garantie).